



# Enseigner la procédure pénale en L3 en 2021

Fiche pratique publié le 07/12/2020, vu 2587 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

## En 2021, je suis chargé du cours de procédure pénale en L3 à l'Université de Picardie - Jules Verne et je vais tenter de mettre en œuvre quelques innovations pédagogiques

J'ai hâte de reprendre les enseignements en présentiel. Malgré toute la bonne volonté du monde, que ce soit des étudiants ou de la mienne, enseigner par visioconférence, ce n'est pas la même chose. Paradoxalement, cela rapproche et pousse à s'interroger sur les modes de transmission du savoir. Je pense que j'y consacrerai un autre billet d'ailleurs.

En 2021, je serai l'heureux titulaire d'un cours de procédure pénale en L3 à l'Université de Picardie Jules Verne, à Amiens plus précisément. Pourquoi seulement en L3 ? Moi-même, je n'ai pas très bien compris le dernier changement de maquette, mais il doit y avoir certainement une raison pédagogique cachée derrière tout ça et qui m'échappe. Bref, je suis non seulement chargé du cours d'amphi, mais également des TD et à ma demande. Non, ce n'est pas une punition, j'ai un projet pédagogique....

L'année dernière déjà, j'étais chargé du cours (mais pas des TD). Lorsque le confinement a été décidé, j'ai poursuivi mes cours sur [ma chaîne YouTube](#) et ce, malgré les remontrances et les injonctions d'utiliser moodle. J'aurai bien aimé que l'on me demande si cela s'était bien passé et j'aurai pu produire les nombreux messages souvent adorables, parfois agressifs que cela avait générés. Sur ce point, je dois avouer n'avoir rien inventé et m'inspirer de ce que fait mon collègue [Bruno Dondero](#). Diffuser son cours sur une chaîne et le garder en ligne offre un support supplémentaire pour les étudiants dont la prise de note est souvent...aléatoire. Plus encore, cela va nous permettre de travailler ensemble et mieux dans ces cours d'amphi dont l'utilité pédagogique n'est pas flagrante. Je vais inciter les étudiants à réagir, à penser et donc à réfléchir en temps réel. Le cours sera bâti autour d'exemples issus de l'actualité. Par exemple, lorsqu'il s'agira de traiter de la présomption d'innocence, je le ferai tout en faisant remarquer qu'elle peut aussi conduire à étouffer la voix des victimes...j'ai plein d'idées, mais il faudra attendre les premiers cours pour les faire découvrir. Donc, je vais me débrouiller pour filmer mes cours et les diffuser...en direct. En direct, parce que cela peut intéresser d'autres personnes.

Pour les TD, j'aurai adoré travailler avec les étudiants sur [des cas réels, mais cela s'avère très compliqué](#), ils auront donc de jolies fiches de TD. Tout d'abord, il ne sera demandé ni fiche de TD, ni commentaire d'arrêt, parce que cela ne sert absolument à rien ! Ensuite, nous allons faire des cas pratiques, des consultations, des comptes-rendus et des débats ! Nous allons même essayer d'aller visiter la prison d'Amiens et d'assister à des audiences. La moyenne de l'étudiant sera établie par parité entre des notes écrites et des notes orales. Enfin, chaque cours débutera par un récit d'un étudiant sur une série ou un film. Il y aura des travaux en groupe, en classe, avec des documents. Il n'y aura aucune interro surprise, parce que c'est nul et que je déteste ça.

L'objectif pédagogique pour l'examen sera la rédaction d'un cas pratique, alors nous allons faire tout plein de méthodologie.

J'ai vraiment hâte on va se régaler !